CHÂLONS
EN CHAMPAGNE

PROJET ÉDUCATIF
VILLE DE
CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE
DIRECTION DE LA COHESION SOCIALE

31 AOUT 2021

SOMMAIRE

I/ Le contexte local ..... page 3

1) La population ..... page 3
2) Le Logement ..... page 4
3) Les équipements ..... page 4
4) Le partenariat ..... page 4

II/ Une offre diversifiée et complémentaire au service des habitants ..... page 4

A) Les objectifs du Projet Educatif ..... page 5
1) Assurer un accueil adapté et de qualité pour tous les enfants ..... page 5
2) Favoriser l'autonomie, la mobilité et l'apprentissage de la citoyenneté ..... page 5
3) Développer le gout d'apprendre, d'apprendre autrement et la Réussite Educative..... page 6
4) Accompagner le développement de l'enfant et du jeune dans toutes ses dimensions dans le cadre de parcours éducatifs cohérents..... page 6

B) Le fonctionnement ..... page 6
1) Modalités d'accueil ..... page 6

III/ Les équipes d'encadrement ..... page 7

IV/ Les relations avec les familles ..... page 8

V/ La communication ..... page 8

VI/ Les moyens matériels ..... page 8

VII/ Les modalités d'inscription ..... page 9

VIII/ Les tarifs ..... page 9

IX/ L'évaluation ..... page 9

La Ville de Châlons-en-Champagne situe son action éducative en complément de celle de la famille et de son environnement (école, milieu associatif...). Elle a la volonté que les jeunes, dès l'enfance, puissent se préparer activement à la prise en charge de leur propre temps de vie, individuellement et en groupe.

Le développement des Accueils Collectifs de Mineurs (accueils enfance, accueils jeunes, Pass') et des Séjours, selon les textes réglementaires des ACM (D.D.C.S.P.P), tel que prévu dans le Contrat Enfance Jeunesse et les contrats de projets des Centres Sociaux et Culturels 2019-2023 en lien avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Marne, répond à une volonté de promotion de l'égalité des chances en proposant des conditions d'accès aux loisirs adaptées aux possibilités des familles.

Cette volonté se traduit par une politique tarifaire accessible, et permettant à chacun d'accéder à des accueils de qualité favorisant le développement harmonieux de leur personnalité.

La Ville cherche à sensibiliser les parents sur l'aspect social et éducatif que représente l'accueil de leurs enfants durant les temps de loisirs ainsi que sur le rôle de mixité sociale que jouent les structures d'accueil.

I/ Le contexte local

Quelques éléments de diagnostic)

1) La population

Châlons-en-Champagne compte 44 980 habitants (INSEE 2016), sa population a baissé de 3.3% entre 2011 et 2016

La typologie des départs concerne essentiellement les familles (- 717 familles avec enfants) alors que les principales arrivées sont composées de personnes vivant seules (+ 351 personnes).
On constate un vieillissement global de la population (23.4% des habitants ont plus de 60 ans). Le poids des jeunes de 18-24 ans est de 10% en 2016, ce chiffre était de 11% en 2011. Cependant, l'indice de jeunesse (nombre de personnes de moins de 18 ans par rapport au plus de 60 ans) de 1 en 2015 reste supérieur à l'indice métropolitain qui est de 0,92.
Le nombre de familles monoparentales reste stable (20% en 2011 et 20.7% en 2015). Elle concerne bien souvent des femmes seules avec enfants qui rencontrent plus de difficultés dans l'accès à l'emploi, les modes de garde et sont plus exposées au risque de pauvreté monétaire. De plus, elles ont souvent un faible niveau de diplômes et donc de qualification. Cela induit que les enfants de familles monoparentales évoluent dans un environnement offrant moins de ressources culturelles. Plus globalement, on note également une paupérisation et une fragilisation sociale de la population qui n'a pas été compensée par l'attractivité économique de Châlons-en-Champagne.

La Ville de Châlons-en-Champagne présente un niveau de vie médian (estimé après prestations et après impôts) de 1 518 € contre 1 797 € au niveau national.
En 2015, 1 chalonnais sur 5 se trouve en dessous du seuil de pauvreté.

Le taux de pauvreté est particulièrement marqué pour les familles monoparentales (40%). Dans les actifs, les hommes sont plus largement représentés (52.3%) que les femmes (47.7%). Ces dernières occupent plus souvent des emplois à temps partiels (elles représentent 78% de cette catégorie d'emplois).

2) Le logement

Le poids du parc social dans les quartiers de proximité des Centres sociaux et culturels nécessite des liens forts avec les bailleurs sociaux et un travail de proximité avec les habitants dans l'animation locale et le respect du cadre de vie.

3) Les équipements

Dans un contexte économique contraint, la Ville a pu développer, cependant, de nombreux services à la population et d'équipements de proximité.

ACCUEIL PETITE ENFANCE	EDUCATION	SPORTS ET LOISIRS	CULTURE
- 17 établissements d'accueil dont une crèche familiale (30 places) - Coordination et gestion des équipements par le CCAS	- 11 écoles maternelles et élémentaires sur la commune ainsi que 7 groupes scolaires maternels et élémentaires - 5 collèges et un établissement adapté - 5 lycées présents sur la ville - 3 structures d'enseignement spécialisé - 15 établissements d'enseignement supérieur)	- 1 patinoire et 3 piscines (Agglomération) - 9 complexes sportifs (stades et terrains multisports) et 10 gymnases - Présence de nombreuses associations sportives, et de loisirs	- 2 bibliothèques, 1 médiathèque et 3 musées - 2 cinémas - 1 conservatoire et 1 centre national des Arts du Cirque - Une identité culturelle forte sur le territoire - Nombreux événements d'ampleur régionale ou nationale

4) Le partenariat

La Ville compte 600 associations dont une trentaine développent des activités au sein des CSC et sont des partenaires précieux pour ces derniers.

Les structures travaillent également de façon étroite avec les partenaires sociaux, Assistantes sociales du Conseil Départemental et du CCAS, Educateurs de prévention spécialisée, Conseillers de la Mission Locale ainsi qu'avec les représentants des trois principaux bailleurs.

II/ Une offre diversifiée et complémentaire au service des habitants

La ville de Châlons-en-Champagne gère 4 Centres sociaux et culturels municipaux répartis sur différents quartiers.
Elle met en place dans ces structures un Accueil de loisirs « enfance » à destination des 4-13 ans.

Elle propose aussi des accueils de loisirs « jeunes » à destination des 11-17 ans à la demi-journée durant les mercredis et les petites vacances scolaires. Ces jeunes sont également accueillis en soirée 2 fois par semaine et un week-end par mois et par CSC.

En complément, la Ville développe également, via son service jeunesse, durant les vacances scolaires, des accueils de loisirs (le Pass') durant les vacances scolaires. Ceux-ci s'adressent aux enfants âgés de 6-17 ans. Les enfants s'inscrivent à la semaine (demi-journées).

Trois formules sont ainsi proposées :

- Le pass' 6/8 ans avec des stages multisports
- Le pass' 9/13 ans avec des stages de découverte d'une discipline (sportive ou culturelle)
- Le pass' 11/17 ans avec des stages de découverte d'une discipline, des stages multi activités spécifiques adolescents et des séjours. Ce dernier, sur la période estivale, est porté en transversalité par la mission jeunesse et les Centres sociaux et culturels et ce afin de répondre au plus près des besoins de ce public difficile à fidéliser et ce sur l'ensemble des quartiers châlonnais.

Ce dispositif en complément des accueils de loisirs portés par les centres sociaux, nous permet de proposer une offre exhaustive et diversifiée afin de répondre à l'ensemble des besoins des jeunes et des familles châlonnaises.

Pour rendre plus accessible cette nouvelle offre de loisirs, une campagne de communication globale a été proposée (plaquettes, affiches, vidéos, conférence de presse, réseaux sociaux).

Précisons, que durant les vacances estivales, une programmation commune « accueils jeunes » et « Pass' » fédérant le service jeunesse et les 4 Centres sociaux et Culturels a permis de construire une proposition unique pour l'ensemble des jeunes châlonnais de 11/17 ans.

A) <u>Les objectifs du Projet Educatif</u>

L'accueil de loisirs doit assurer un rôle social et éducatif auprès du jeune public accueilli. C'est un lieu de vie à part entière pour l'éducation aux loisirs et pour la sensibilisation à la citoyenneté. Il permet d'offrir aux enfants, des possibilités de découvertes et d'enrichissements variés.

C'est un **lieu d'apprentissage** qui passe en grande partie par le jeu puisque ce dernier fait appel à de nombreuses notions d'éducation mentale et physique : **socialisation, respect, règles, motivation, effort, imagination, plaisir...**

1) Assurer un accueil adapté et de qualité pour tous les enfants

L'accueil de Loisirs doit s'appuyer sur le collectif pour éduquer au respect de l'autre, à la tolérance par l'acceptation des différences. Au même titre, chaque enfant doit trouver sa place et être respecté. L'équipe d'animation doit veiller à instaurer un climat sécurisant et favorable à l'échange entre les enfants. Les animateurs mettront en place des actions incitant à la découverte de l'autre et à la prise en compte de la parole de l'autre (altérité).

2) Favoriser l'autonomie, la mobilité et l'apprentissage de la citoyenneté

L'Accueil de Loisirs doit permettre à l'enfant de développer son autonomie et sa personnalité par l'expérience personnelle. Les animateurs doivent permettre aux enfants de prendre des responsabilités. Ils doivent apprendre à exprimer des choix en tant

qu'individu afin de devenir des acteurs capables de vivre en société et d'assumer les responsabilités afférentes à celle-ci.

Les animateurs chercheront à impliquer au maximum les enfants dans la construction des projets, dans le choix des activités. Ils valoriseront à cette occasion les savoirs (savoir-faire, savoir-être).

3) Développer le gout d'apprendre, d'apprendre autrement et la Réussite Educative

Les équipes d'animation auront pour fonction d'accompagner le développement des capacités physiques et intellectuelles de l'enfant, par la transmission de savoir-être et savoir- faire, au service de l'épanouissement et de la Cohésion. Ils seront attentifs à permettre l'expression du potentiel de chaque enfant, source d'épanouissement personnel. Les activités proposées devront développer chez l'enfant le goût pour la découverte, la curiosité étant la base de l'apprentissage.

4) Accompagner le développement de l'enfant et du jeune dans toutes ses dimensions dans le cadre de parcours éducatifs cohérents

Il est pertinent de développer des passerelles entre les équipes et les projets pédagogiques des accueils de loisirs portés par les Centres sociaux culturels de la direction de la Cohésion Sociale (mercredi après-midi, vacances scolaires) et ceux portés par la direction Education (mercredi matin). En effet, la proximité entre ces équipements publics implantés aux cœurs des quartiers favorise le fait que de nombreux enfants fréquentent l'ensemble de ces accueils. Il paraît donc nécessaire de favoriser des offres pédagogiques cohérentes et complémentaires.

B) Le fonctionnement

Prendre en compte le rythme de l'enfant est un des fondements de l'Accueil de Loisirs. L'organisation doit-être adaptée afin de permettre à chaque enfant de vivre à son rythme. Il est donc indispensable que l'organisation de la journée soit équilibrée.
Les temps calmes doivent entrecouper les temps d'activité plus intenses afin de permettre aux enfants de récupérer. Ainsi, chaque structure dispose d'un dortoir pour les plus petits afin qu'ils puissent faire la sieste.

Les activités proposées doivent correspondre aux objectifs éducatifs déterminés dans le projet pédagogique de la structure et permettre l'épanouissement physique et intellectuel de l'enfant. Ces activités doivent être adaptées aux enfants et à leurs capacités. Elles auront également comme vertu de favoriser les échanges et relations et de permettre la cohésion de groupe.

1) Modalités d'accueil

Accueils de loisirs « enfance – 4/13 ans » :

Mercredis : les enfants sont pris en charge par l'équipe d'animation dès le temps du repas, ou à 13h30 pour les enfants qui ne sont pas inscrits pour la prestation du repas de midi.

Vacances scolaires : Les enfants sont pris en charge entre 8h00 et 9h00 au sein des Centres Sociaux et Culturels. Les enfants sont repris par les parents entre 17h00 et 18h00.

Accueils de loisirs « jeunes – 11/17 ans » :

- **Périodes scolaires :**
  - Deux soirs par semaine de 16h00 à 20h00 et ponctuellement en soirée de 20h00 à 23h00.
  - Le mercredi de 13h30 à 20h00.
  - Un samedi ou un dimanche par mois en après-midi de 13h30 à 20h00 ou en journée complète, ou en soirée de 20h00 à 23h00.

- **Périodes des petites vacances**

En après-midi de 13h30 à 20h00 ou en journée complète et occasionnellement en soirée de 20h00 à 23h00.

Accueils de loisirs « le Pass' – 6/17 ans » :

Les parents déposent leurs enfants sur le lieu de l'activité à 13h30 et viennent le rechercher à 17h00.
Il s'agit d'un accueil en demi-journées de 13h30 à 17h00, sous forme d'un accueil multi-sites répartis sur l'ensemble de la collectivité.

Les propositions d'activités s'organisent autour de 3 groupes d'âges :

- Pass' 6/7 ans : des stages multisports
- Pass' 8/13 ans : des stages découverte
- Pass' 11/17 ans : des stages découverte, des packs multi activités & des séjours

L'accueil des jeunes et des familles à lieu sur un site identifié inhérent à l'acticité proposées (gymnase, centre social, bibliothèque, musée...).

III/ Les équipes d'encadrement

L'ensemble des directeurs des accueils de loisirs sont généralement des permanents et il en est de même pour une partie des animateurs. En complémentarité, selon les périodes et les besoins identifiés, la Collectivité recrute des vacataires (durant l'été, environ 100 vacataires sont embauchés par la Ville de Châlons-en-Champagne).

L'ensemble du personnel permanent répond aux exigences réglementaires en matière de qualification, les taux d'encadrement faisant l'objet d'une attention qualitative particulière pour renforcer l'approche éducative.

Au total, nous avons 11 animateurs dans les centres sociaux dont 9 formés au BAFD. Afin de permettre la transmission des compétences et le travail en transversalité, ces animateurs sont amenés à se rencontrer de façon régulière (réunions enfance, enfance-jeunesse ou spécifique jeunesse).

La Collectivité, à la demande du Service, met en place des formations communes afin de renforcer les compétences de ces équipes.
D'autres agents, rattachés à d'autres Directions (moyens généraux, Education) interviennent pour l'entretien des locaux et la réchauffe des repas (liaison froide – Cuisine centrale) ainsi que pour l'entretien technique (Patrimoine).

IV/ Les relations avec les familles

Accompagner les parents dans la gestion des temps libres de leurs enfants c'est agir en faveur de la coéducation. Il est primordial de conforter la place des familles et de proposer des modalités d'accueil spécifiques propices à l'écoute et favorisant la compréhension réciproque. Il s'agit, en effet, de nouer des relations constructives et de confiance entre professionnels et parents.

Lors de la mise en place de séjours, les animateurs organiseront une réunion d'information et à l'issue, une réunion de bilan préparée et animée avec les enfants.

Les équipes veilleront également à convier les parents lors de temps de restitution (spectacle de fin de centre par exemple). De même, les familles seront invitées lors de l'organisation de temps forts propres au CSC (fête de quartier, animations sur le territoire, ...).

V/ La communication

La création d'outils de communication permettra également de faire connaitre les activités proposées et la démarche éducative mise en œuvre.

Actuellement, un flyer est réalisé à chaque période de vacances permettant de préciser les modalités d'inscription et période d'inscription. Ce document est commun à l'ensemble des accueils de loisirs. Il est diffusé en version dématérialisée sur les espaces citoyens des habitants qui payent en ligne. Il est également distribué en version papier. A chaque période de vacances, une communication est faite en conférence de presse.
Les partenaires sont également destinataires de l'information, par mail ou lors de rencontres spécifiques (commissions sociales de proximité, comité Vie des quartiers, ...).

Les directeurs des accueils de loisirs réalisent un programme d'animation qui est remis aux familles en début du Centre de loisirs.

Régulièrement, les activités de loisirs font l'objet d'une communication dans le Fil du Mau et dans l'agenda trimestriel.

VI/ Les moyens matériels

Chaque CSC dispose, en moyenne, de 7 salles d'activité de taille très variable (40m2 à 165m2 pour les salles polyvalentes). L'Accueil de loisirs du Mont-Choisy, rattaché au CSC Rive Gauche, est, quant à lui, implanté en dehors de Châlons-en-Champagne sur un site arboré. Il est constitué de plusieurs bâtiments (7 dont un réfectoire avec cuisine de réchauffe).

Les Directeurs des accueils de loisirs peuvent également, occasionnellement, utiliser les autres équipements municipaux, notamment les gymnases.

Le partenariat CSC/Réseau des bibliothèques permet également de bénéficier d'un panel d'animations autour du livre.

Concernant le Pass', les activités se déroulent dans les gymnases et salles municipales (dont le Conservatoire) mais une partie des activités se passent sur d'autres sites, selon les besoins et prestataires intervenant (bassin des amis plongeurs, accrobranches, golf, ...).

Hormis, la question des locaux, chaque accueil de loisirs dispose de matériel pédagogique spécifique et d'un budget permettant de développer des activités de qualité et en

cohérence avec objectifs poursuivis dans le cadre du projet pédagogique (Spécifique à chaque accueil de loisirs). Ils sont accompagnés dans la gestion budgétaire par un gestionnaire collaborateur du Service. Le budget est arrêté annuellement par le Conseil municipal.

L'ensemble des accueils de loisirs peuvent également réserver du matériel au service du Patrimoine pour des actions plus ponctuelles se déroulant en extérieur (tables et chaises, tentes, boitier électrique, ...). Ils disposent également d'un minibus partagé entre les CSC durant les clubs du mercredi et les vacances scolaires.

VII/ Les modalités d'inscription

Les familles peuvent s'inscrire auprès des accueils des CSC ou au guichet unique (Service des Démarches administratives). Elles ont également la possibilité de s'inscrire en ligne. Au préalable, elles doivent demander la carte famille établie au regard de l'avis d'imposition, du livret de famille et d'un justificatif de domicile.

VIII/ Les tarifs

Le tarif s'appliquant à la famille est calculé en fonction du quotient familial. Les éventuelles aides au temps libres versées par la CAF ou la MSA viennent en déduction avant facturation établie et adressée aux familles à l'issue de chaque période. Les familles peuvent régler directement en ligne (espace citoyen) ou à la Trésorerie municipale.

IX/ L'évaluation

Des critères d'évaluation préalablement définis par les équipes seront utilisés afin de dresser un bilan qualitatif et quantitatif de l'action conduite dans le cadre de l'accueil de loisirs.

La collectivité a mis en place des outils à destination des animateurs (cahiers de liaison, grilles de bilan ...).

Des réunions régulières sont également organisées avec l'ensemble de l'équipe permettant de faire un bilan plus global des accueils de loisirs : échanges sur les problèmes rencontrés, sur des situations familiales particulières, sur des projets communs à venir, ...).

Les directeurs des accueils de loisirs ont la responsabilité du suivi de leur activité, notamment pour les remontées d'information mensuelle (Etat SIEJ). Ils réalisent un bilan annuel sur le plan qualitatif, quantitatif (heures réalisées et heures facturées, nombre d'animateurs intervenant sur chaque période) et budgétaire.

Pour l'ensemble des accueils de loisirs, des questionnaires sont transmis, via messagerie électronique, à l'ensemble des familles afin de recueillir des éléments d'évaluation afin de permettre de réajuster au mieux notre action en fonction des besoins des familles.

Concernant les centres sociaux, tous les quatre ans, une démarche diagnostic associant l'ensemble des acteurs (partenaires, usagers/habitants, équipes) est engagée dans le cadre du renouvellement des contrats de projets.

VILLE DE CHÂLONS-EN-CHAMPAGNE

Le Maire,
Benoist APPARU